

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre <b>23117</b></p>
---	--	---

**SEANCE du : 19 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 13 juin 2023.

**ETAIENT PRESENTS**

Anne-Marie BARBIER	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Jamel CHENIOUR	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Bruno BODIN	Bruno COTHOUIS	Jean-François MOREAU	Marinette TALLIER
Hélène BROSSEAU	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	Rodolph THIBAudeau
Florence BAZZOLI	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

**POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES**

Philippe ROBIN - pouvoir à Marie JARRY	Constance MACKOW - pouvoir à Rodolph THIBAudeau	Stéphanie FILLON - pouvoir à Emmanuelle MENARD
Sandrine DELUGEAU	Anita BRIFFE - Pouvoir à Florence BAZZOLI	Véronique VILLEMONTAIX - pouvoir à Bruno COTHOUIS

**Secrétaire de séance :** Nathalie MOREAU, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



**Commune déléguée de Clazay : demande de subvention au titre du FEADER pour la création d'un bar à viandes et d'un espace multi-services**

La Ville de Bressuire veut créer un bar à viandes et un espace multi-services, dans le centre-bourg de Clazay. Les clients pourront déguster dans un cadre convivial les viandes des producteurs locaux, qui ont une renommée nationale. L'objectif est également de maintenir des services de première nécessité, pour les habitants de la commune déléguée (produits de dépannage, point relais...).

Le montant prévisionnel de l'opération s'établit à 348 000 € HT. A ce titre, la commune de Bressuire peut solliciter 50 000 € de subvention au titre du FEADER – volet territorial des fonds européens.

**PLAN DE FINANCEMENT**

		Recettes	
Travaux	300 000 €	Ville de Bressuire (autofinancement)	143 600 €
Maitre d'œuvre	33 000 €	Feader	50 000 €
Etudes	10 000 €	Région	50 000 €
Frais annexes	5000 €	DSIL	104 400 €
<b>Total</b>	<b>348 000 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>348 000 € HT</b>

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230621-DG\_DEL\_2023\_117-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2023  
Date de réception préfecture : 21/06/2023

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **DE DEPOSER** pour l'opération mentionnée ci-dessus une demande de subvention au titre FEADER volet territorial des fonds européens.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, pour signer toute pièce se rapportant à la présente demande de subvention.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Nathalie MOREAU



Le Maire

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
079-217900497-20230621-DG\_DEL\_2023\_117-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2023  
Date de réception préfecture : 21/06/2023